

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 29186  
Numéro SIREN : 824 596 068  
Nom ou dénomination : 19 HOLDING SAS

Ce dépôt a été enregistré le 13/12/2019 sous le numéro de dépôt 126656

## DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 13-12-2019

N° DE DEPOT : 126656

N° GESTION : 2016B29186

N° SIREN : 824596068

DENOMINATION : 19 HOLDING SAS

ADRESSE : 19 rue de Ponthieu 75008 Paris

MILLESIME : 2018

**19 Holding S.A.S.**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## **19 Holding S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2018

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Associés de la société 19 Holding S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 19 Holding S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

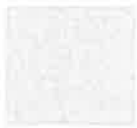
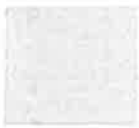
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit

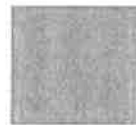


Anne Herbein



# Comptes annuels

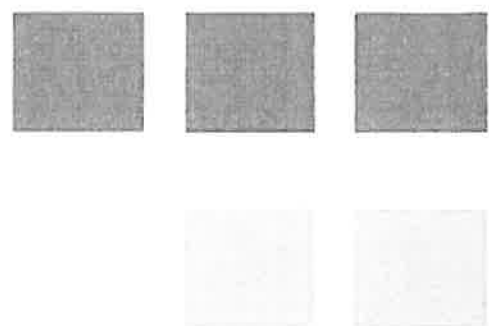
31/12/2018



## Sommaire

<b>Bilan</b>		2
	Bilan actif	3
	Bilan passif	4
<b>Compte de résultat</b>		5
	Compte de résultat (Première Partie)	6
	Compte de résultat (Seconde Partie)	7
<b>Annexe</b>		8
	Règles et méthodes comptables	9 à 12
	Immobilisations	13
	Amortissements	14
	Provisions inscrites au bilan	15
	Etat des échéances des créances et des dettes	16
	Charges à payer	17 à 18
	Produits à recevoir	19
	Charges et produits exceptionnels	20
	Composition du capital social	21
	Variation des capitaux propres	22
	Tableau des filiales et participations	23
	Elements concernant les entreprises liées et les participations	24

# Bilan



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 19 Holding		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12				
Adresse de l'entreprise 19 RUE DE PONTHEIU 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent* 12				
Numéro SIRET* 8 2 4 5 9 6 0 6 8 0 0 0 1 8		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, 31122018				
		N-1 31122017				
		Brut 1				
		Amortissements, provisions 2				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
		Terrains AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU			
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	510 015 000	19 980 500	72 233 500
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG	211 656 538	211 656 538	204 681 125
Autres immobilisations financières* BH	BI					
<b>TOTAL (II)</b> BJ		741 652 038	BK	510 015 000	231 637 038	276 914 625
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY			
		Autres créances (3) BZ	CA	2 211 100	2 211 100	1 164 151
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	9 805	9 805	24 066	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	2 220 905	CK	2 220 905	1 188 217	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO		743 872 943	IA	510 015 000	233 857 943	278 102 843
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :		

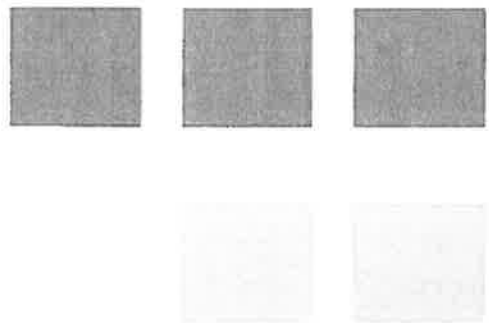
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 19 Holding		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 )	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	16 984 726	12 476 822	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 53 833 551)	4 508 004	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 36 847 724)	16 985 826	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	268 423 076	261 037 842	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	71 491	79 173	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régul.	Autres dettes	EA	2 211 100		
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	270 705 668	261 117 016		
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	233 857 943	278 102 843		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 282 591	1 243 324		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Compte de résultat



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS 19 Holding					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 503	16 381
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	76	76
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	
			- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	16 579	16 457
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 16 579)	( 16 457)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	6 985 412	6 752 714
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		6 046 000
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	6 985 412	12 798 714
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	52 253 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	8 549 385	8 273 691
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	60 802 385	8 273 691
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 53 816 972)	4 525 022
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 53 833 551)	4 508 565

Désignation de l'entreprise <u>SAS 19 Holding</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	276	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	276	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 275)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	285	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	6 985 412	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	60 818 964	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 53 833 551)	
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	6 985 412	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	8 549 385	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

# ANNEXE



## ANNEXE

### 1. AFFILIATION DE LA SOCIETE

La société 19 Holding (Société par actions simplifiée), créée le 27 décembre 2016, a une activité de holding.

La société est détenue par deux actionnaires, la société Katara Hospitality Holding B.V., dont le siège social est situé au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas à 80 %, et la société Peninsula International Limited dont le siège social est situé au 46 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg 20%.

En vertu de l'article L233-17 du code de commerce, la société 19 Holding S.A.S. n'établit pas de comptes consolidés. La société est consolidée en intégration globale par la société: Katara Hospitality Hotels Holding LLC, située au Qatar Financial Centre, Office n°10, 10th Floor, Al-Baraha Tower, Area 69, Marina District, Lusail City, à Doha, au Qatar.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2018 se solde par une perte de 53 833 551 euros pour un total bilan de 233 857 943 euros.

L'exercice recouvre la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

### 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan comptable général (règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016) conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,
- évaluation des actifs selon la méthode du coût historique.

Aucune dérogation aux règles comptables usuelles n'a été appliquée.

#### 3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments ont été amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les matériels de bureau et informatique et les mobiliers de bureau sont amortis sur le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.3) Immobilisations financières

Les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise sont comptabilisés en titres de participation.

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à un montant inférieur à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres, augmentée des plus-values potentielles mesurables sur les actifs hôteliers ainsi que sur les passifs longs termes.

Toutefois, si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition des titres, celle-ci est conservée et une dépréciation est constituée. Cette provision est calculée en prenant pour base les résultats réalisés par la société concernée après son acquisition. Lorsque le montant de la dépréciation à constater est supérieur à la valeur d'acquisition, une provision complémentaire est constituée portant sur les éléments suivants dans la mesure où ils existent :

- Prêts ou avances,
- Comptes courants,
- Créances commerciales,

et en cas d'insuffisance une provision pour risque vient compléter la dépréciation à constater.

Au 31 décembre 2018, les titres de participation valent 19 980 500€.

### 3.4) Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.5) Dépréciation des créances

Une provision est calculée sur les créances clients lorsque les dossiers font l'objet d'un contentieux ou d'un risque d'impayés. Elles s'élèvent à 100 % des montants impayés H.T.

### 3.6) Provisions pour charges

La société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement relatif aux passifs.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de manière précise.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 3.7) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « Premier entré Premier sorti »

### 3.8) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours du jour à la clôture de l'exercice.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée sur chacune d'entre elles en fonction du risque encouru.

Il n'y a pas lieu de constater de dépréciation à la clôture de l'exercice.

### 3.9) Produits et charges financières

Les produits financiers correspondent aux intérêts des comptes courants auprès des filiales, comptabilisés au prorata temporis. Les charges financières correspondent aux intérêts des comptes courants ouverts auprès des sociétés mères et aux intérêts des emprunts, comptabilisés au prorata temporis.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La dette avec PILL est de 53 684 615 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 1 709 877 euros.

La dette en compte courant avec BHR est de 214 738 461 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 6 839 508 euros.

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La société a constitué un groupe avec ses filiales Majestic EURL, Le 19 avenue Kleber, et opté pour le régime de l'intégration fiscale pour une période de cinq ans. Le premier exercice couvert par l'option a été clos le 31 décembre 2017.

Société mère : 19 Holding  
Filiale : Majestic EURL  
Filiale : SAS Le 19 Avenue Kleber

#### 4.2) Chiffre d'affaires

Aucun chiffre d'affaires sur l'année 2018.

#### 4.3) Effectif

Aucun salarié n'a été présent au sein de la société au cours de l'exercice 2018.

#### 4.4) Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 s'élève à 12 740 HT € concernant Ernst & Young.

### 5. EVENEMENTS POST – CLÔTURE

Aucun évènement post-clôture de nature à affecter les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 n'est intervenu.

### 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés et reçus

Néant

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 19 Holding</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	529 995 500	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	204 681 125	IU		IV	6 975 412		
TOTAL IV					LQ	734 676 625	LR		LS	6 975 412		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	734 676 625	ØH		ØJ	6 975 412		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
TOTAL III					IV		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations					IØ		ØX		ØY	529 995 500	ØZ
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	211 656 538	2G
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	741 652 038	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	741 652 038	ØM	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegrid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 19 Holding</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>															
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE			PF			PG			PH			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			
<b>TOTAL III</b>			QU			QV			QW			QX			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR			
<b>CADRE B</b>															
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					Q8		
Constructions		Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					R6		
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4		
		Inst. gales, agenc et am des const	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2		
		Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9		
Autres immobilisations corporelles		Inst gales, agenc am divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7		
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5		
		Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3		
		Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1		
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL			NM			NO					NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					NV		
<b>Total général non ventilé (NF+NQ+NR)</b>		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					NZ		
<b>CADRE C</b>															
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice			Augmentations			Dotations de l'exercice aux amortissements			Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler									Z9			Z8			
Primes de remboursement des obligations									SP			SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Nature des provisions							Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice					
							1	2	3	4								
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *						3T		TA		TB		TC					
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *						3U		TD		TE		TF					
	Provisions pour hausse des prix (1) *						3V		TG		TH		TI					
	Amortissements dérogatoires						3X		TM		TN		TO					
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %						D3		D4		D5		D6					
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)						IJ		IK		IL		IM					
	Autres provisions réglementées (1)						3Y		TP		TQ		TR					
<b>TOTAL I</b>						3Z		TS		TT		TU						
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges						4A		4B		4C		4D					
	Provisions pour garanties données aux clients						4E		4F		4G		4H					
	Provisions pour pertes sur marchés à terme						4J		4K		4L		4M					
	Provisions pour amendes et pénalités						4N		4P		4R		4S					
	Provisions pour pertes de change						4T		4U		4V		4W					
	Provisions pour pensions et obligations similaires						4X		4Y		4Z		5A					
	Provisions pour impôts (1)						5B		5C		5D		5E					
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *						5F		5H		5J		5K					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions						E0		EP		EQ		ER					
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *						5R		5S		5T		5U					
	Autres provisions pour risques et charges (1)						5V		5W		5X		5Y					
<b>TOTAL II</b>						5Z		TV		TW		TX						
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles					6A		6B		6C		6D					
		- corporelles					6E		6F		6G		6H					
		- titres mis en équivalence					02		03		04		05					
		- titres de participation					9U	457 762 000	9V	52 253 000	9W		9X	510 015 000				
		- autres immobilisations financières (1) *					06		07		08		09					
	Sur stocks et en cours						6N		6P		6R		6S					
	Sur comptes clients						6T		6U		6V		6W					
	Autres provisions pour dépréciation (1) *						6X		6Y		6Z		7A					
<b>TOTAL III</b>						7B	457 762 000	TY	52 253 000	TZ		UA	510 015 000					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>						7C	457 762 000	UB	52 253 000	UC		UD	510 015 000					
Dont dotations et reprises						- d'exploitation						UE		UF				
						- financières						UG	52 253 000	UH				
						- exceptionnelles						UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.												10						

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	211 656 538	UR		US	211 656 538			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation accessoirement constituée) UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 211 100		2 211 100				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
<b>TOTAUX</b>				VT	213 867 838	VU	2 211 100	VV	211 656 538		
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	268 423 076				268 423 076				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	71 491		71 491						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 211 100		2 211 100						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>				VY	270 705 668	VZ	2 282 591		268 423 076		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

**Charges à Payer**

19 Holding

Période du 01/01/18 au 31/12/18

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 495
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>67 495</b>



**Produits à recevoir**

19 Holding

Période du 01/01/18 au 31/12/18

<b>MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnal	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	

**TOTAL****0**

**Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles**

Période du 01/01/18 au 31/12/18

19 Holding

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION GESTION	0	
CREDIT D IMPOT CICE		

**TOTAL**

0

0

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AMENDES FISCALES / PENALES		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS GESTION	0	
CHARGE AJUSTEMENT EXERCICE ANTERIEUR		

**TOTAL**

0

0

## Composition du Capital Social

19 Holding

Période du 01/01/18 au 31/12/18

<b>CATEGORIES DE TITRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur Nominale</b>
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0
4 - Action ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	10

Variation des capitaux propres	Au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Autres répartitions	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Montant fin d'exercice
CAPITAL SOCIAL	1 000					1 000
PRIMES D'EMISSION	0					0
REPORT A NOUVEAU	12 476 822				4 508 005	16 984 827
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	4 508 005				-4 508 005	0
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018			53 833 551			-53 833 551
<b>TOTAL des CAPITAUX PROPRES</b>	<u>16 985 827</u>	<u>0</u>	<u>53 833 551</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-36 847 724</u>



# 19 HOLDING

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

### ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	529 995 500	
Créances rattachées à des participations	211 656 538	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	268 423 077	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers	6 985 413	
Charges financières	8 549 385	

## 19 HOLDING SAS

Société par actions simplifiée  
au capital de 1.000 €  
Siège social : 19, rue de Ponthieu – 75008 PARIS  
824 596 068 RCS Paris

(la « Société »)

---

### PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES EN DATE DU 28 JUIN 2019

Les Associés de la Société dont les principales caractéristiques sont visées en tête des présentes se sont réunis ce jour à 17 heures en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la Société, sur convocation faite par le Président, Monsieur Hamad Al-Mulla.

Sont présents :

- **KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V.**, société à responsabilité limitée de droit néerlandais, dont le siège social est situé 67-78 Vijzelstraat, 1017H Amsterdam (Pays-Bas), immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34251220, *propriétaire de*..... 80 actions
- **PENINSULA INTERNATIONAL (LUX) LIMITED**, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B141948. *propriétaire de*..... 20 actions

---

Total : 100 actions

ERNST & YOUNG AUDIT représenté par Madame Anne Herbein, Commissaire aux comptes titulaire de la Société régulièrement convoqué et avisé des présentes décisions, est absent.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée Générale en entrant en séance.

Le Président de la Société, Monsieur Hamad Al-Mulla, préside l'Assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les Actionnaires présents ou représentés réunissent l'intégralité du capital et des droits de vote de la Société et qu'en conséquence l'Assemblée Générale est déclarée valablement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Une copie de la lettre d'information du Commissaire aux Comptes et de l'accusé réception,
- Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Le rapport du Président,



- Le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Le texte des décisions proposées,
- Les statuts de la Société, et, plus généralement,
- Les documents sur lesquels a porté le droit d'information de l'Associée Unique.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par la loi, les règlements et les statuts ont été adressés aux Associés et que l'Assemblée a été valablement convoquée. L'Assemblée lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018,
- Décision à prendre conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce,
- Approbation des dépenses et des charges non déductibles,
- Conventions visées aux articles L. 227-10 et suivants du Code de commerce,
- Autorisation de la signature d'un document,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Après avoir présenté le rapport du Président, le Président déclare la discussion ouverte et se tient à la disposition des associés pour leur donner toutes précisions et explications complémentaires.

Diverses observations sont échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

#### **PREMIERE DECISION**

*(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2018)*

L'Assemblée Générale des associés, connaissance prise du rapport de gestion du Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018 et du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes de cet exercice, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de (53.833.551) €.

L'Assemblée Générale des associés, en conséquence, donne au Président et aux Directeur Généraux quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour l'exercice écoulé.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME DECISION**

*(Affectation du résultat de l'exercice)*

Les comptes annuels au 31 décembre 2018 font apparaître une perte comptable de (53.833.551) €. L'Assemblée Générale des associés décide d'affecter la perte de l'exercice sur le poste report à nouveau qui sera réduit de 16.984.726 € à (36.848.825) €.

L'Assemblée Générale des associés constate que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social. L'Assemblée Générale des associés note qu'il conviendra de reconstituer les capitaux propres dès que possible.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale des associés constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au cours des trois derniers exercices.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **QUATRIEME DECISION**

*(Décision à prendre conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale des associés lecture faite du rapport du Président et délibérant conformément à l'article L. 225-248 du Code de commerce :

- constate que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 approuvés ce jour font apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social et,
- décide la poursuite de l'activité de la Société.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **CINQUIEME DECISION**

*(Approbation des dépenses et charges non déductibles)*

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale des associés prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts, non déductibles du résultat fiscal.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **SIXIEME DECISION**

*(Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce)*

L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce conclues au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial du Commissaire aux comptes.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **SEPTIEME DECISION**

*(Autorisation de la signature d'un document)*

L'Assemblée Générale des associés approuve la signature par la Société d'un document intitulé Amended and Restated Shareholders Agreement conclu entre Katara Hospitality Holding B.V., Peninsula International (LUX) Limited S.à.r.l et la Société.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

#### **HUITIEME DECISION**

*(Pouvoirs en vue des formalités)*


L'Assemblée Générale des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

*Cette résolution, mise aux votes, est adoptée à l'unanimité.*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

\* \* \*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les représentants présents des Associés.



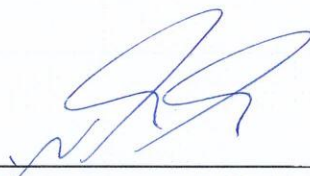
---

**KATARA HOSPITALITY HOLDING B.V.**,  
Associé  
Représentée par **Monsieur Hamad Al-Mulla**



---

**PENINSULA INTERNATIONAL (LUX)  
LIMITED**,  
Associé  
Représentée par **Monsieur Hamad Al-Mulla**



---

**Monsieur Hamad Al-Mulla**  
Président



Handwritten initials and signature in the bottom right corner, including a star-like symbol, the letters 'WP', and a signature 'Ne'.

**19 Holding S.A.S.**  
Exercice clos le 31 décembre 2018

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

ERNST & YOUNG Audit



## **19 Holding S.A.S.**

Exercice clos le 31 décembre 2018

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Aux Associés de la société 19 Holding S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 19 Holding S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### **■ Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **■ Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

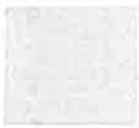
- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 14 juin 2019

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG Audit



Anne Herbein



# Comptes annuels

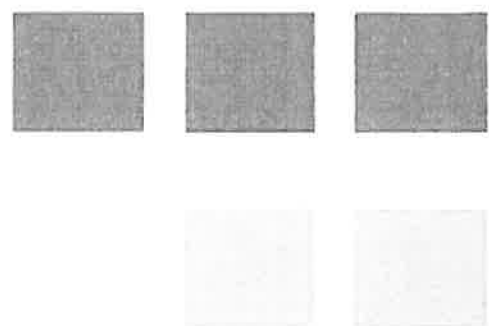
31/12/2018



## Sommaire

<b>Bilan</b>		2
	Bilan actif	3
	Bilan passif	4
<b>Compte de résultat</b>		5
	Compte de résultat (Première Partie)	6
	Compte de résultat (Seconde Partie)	7
<b>Annexe</b>		8
	Règles et méthodes comptables	9 à 12
	Immobilisations	13
	Amortissements	14
	Provisions inscrites au bilan	15
	Etat des échéances des créances et des dettes	16
	Charges à payer	17 à 18
	Produits à recevoir	19
	Charges et produits exceptionnels	20
	Composition du capital social	21
	Variation des capitaux propres	22
	Tableau des filiales et participations	23
	Elements concernant les entreprises liées et les participations	24

# Bilan



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 19 Holding</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>19 RUE DE PONTHEIU 75008 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>8 2 4 5 9 6 0 6 8 0 0 0 1 8</u>		Néant <input type="checkbox"/> *				
		Exercice N clos le, <u>31122018</u>				
		N-1 <u>31122017</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3	Net 4			
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISE*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
		Terrains AN	AO			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles AT	AU			
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	510 015 000	19 980 500	72 233 500
		Créances rattachées à des participations BB	BC			
		Autres titres immobilisés BD	BE			
		Prêts BF	BG	211 656 538	211 656 538	204 681 125
	Autres immobilisations financières* BH	BI				
<b>TOTAL (II) BJ</b>		<b>741 652 038</b>	<b>510 015 000</b>	<b>231 637 038</b>	<b>276 914 625</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW				
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY			
		Autres créances (3) BZ	CA	2 211 100	2 211 100	1 164 151
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD	CE			
Disponibilités CF		CG	9 805	9 805	24 066	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI				
	<b>TOTAL (III) CJ</b>	<b>2 220 905</b>	<b>2 220 905</b>	<b>2 220 905</b>	<b>1 188 217</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO</b>		<b>743 872 943</b>	<b>510 015 000</b>	<b>233 857 943</b>	<b>278 102 843</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks :		Créances :		

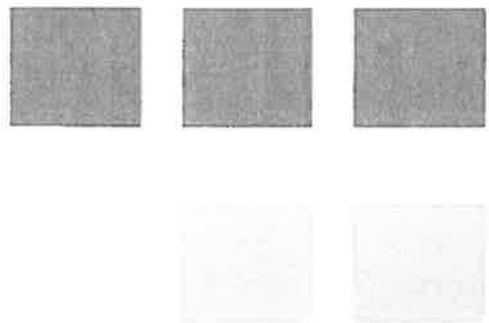
\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS 19 Holding		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000 )	DA	1 000	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	100		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	16 984 726	12 476 822	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	( 53 833 551)	4 508 004	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	( 36 847 724)	16 985 826	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV	268 423 076	261 037 842	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	71 491	79 173	
	Dettes fiscales et sociales	DY			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA	2 211 100			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	270 705 668	261 117 016		
Ecart de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	233 857 943	278 102 843		
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 282 591	1 243 324		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# Compte de résultat



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N			Exercice (N - 1)	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
Désignation de l'entreprise : SAS 19 Holding					Néant <input type="checkbox"/> *	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue	biens *	FD	FE	FF	
		services *	FG	FH	FI	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL		
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	16 503	16 381
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	76	76
	Salaires et traitements*			FY		
	Charges sociales (10)			FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*		GA	
			- dotations aux provisions*		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions		GD			
	Autres charges (12)			GE		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	16 579	16 457
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	( 16 579)	( 16 457)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*	(III)		GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*	(IV)		GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	6 985 412	6 752 714
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		6 046 000
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	6 985 412	12 798 714
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ	52 253 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	8 549 385	8 273 691
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	60 802 385	8 273 691
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	( 53 816 972)	4 525 022
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	( 53 833 551)	4 508 565

Désignation de l'entreprise <u>SAS 19 Holding</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	276	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	276	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 275)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	285	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	6 985 412	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	60 818 964	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 53 833 551)	
RENVVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	6 985 412	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	8 549 385	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

# ANNEXE



## ANNEXE

### 1. AFFILIATION DE LA SOCIETE

La société 19 Holding (Société par actions simplifiée), créée le 27 décembre 2016, a une activité de holding.

La société est détenue par deux actionnaires, la société Katara Hospitality Holding B.V., dont le siège social est situé au 67-78 Vijzelstraat, 1017H à Amsterdam, aux Pays-Bas à 80 %, et la société Peninsula International Limited dont le siège social est situé au 46 avenue JF Kennedy L-1855 Luxembourg 20%.

En vertu de l'article L233-17 du code de commerce, la société 19 Holding S.A.S. n'établit pas de comptes consolidés. La société est consolidée en intégration globale par la société: Katara Hospitality Hotels Holding LLC, située au Qatar Financial Centre, Office n°10, 10th Floor, Al-Baraha Tower, Area 69, Marina District, Lusail City, à Doha, au Qatar.

Les notes ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### 2. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le résultat de l'exercice 2018 se solde par une perte de 53 833 551 euros pour un total bilan de 233 857 943 euros.

L'exercice recouvre la période du 1 janvier 2018 au 31 décembre 2018.

### 3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au Plan comptable général (règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016) conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes d'évaluation d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices,
- évaluation des actifs selon la méthode du coût historique.

Aucune dérogation aux règles comptables usuelles n'a été appliquée.

#### 3.1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Ces éléments ont été amortis selon le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les matériels de bureau et informatique et les mobiliers de bureau sont amortis sur le mode linéaire sur une durée de 5 ans.

### 3.3) Immobilisations financières

Les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'entreprise sont comptabilisés en titres de participation.

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan à leur coût d'acquisition ou à un montant inférieur à leur valeur d'usage. Celle-ci est déterminée par référence à la quote-part de capitaux propres, augmentée des plus-values potentielles mesurables sur les actifs hôteliers ainsi que sur les passifs longs termes.

Toutefois, si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition des titres, celle-ci est conservée et une dépréciation est constituée. Cette provision est calculée en prenant pour base les résultats réalisés par la société concernée après son acquisition. Lorsque le montant de la dépréciation à constater est supérieur à la valeur d'acquisition, une provision complémentaire est constituée portant sur les éléments suivants dans la mesure où ils existent :

- Prêts ou avances,
- Comptes courants,
- Créances commerciales,

et en cas d'insuffisance une provision pour risque vient compléter la dépréciation à constater.

Au 31 décembre 2018, les titres de participation valent 19 980 500€.

### 3.4) Disponibilités

Les liquidités en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### 3.5) Dépréciation des créances

Une provision est calculée sur les créances clients lorsque les dossiers font l'objet d'un contentieux ou d'un risque d'impayés. Elles s'élèvent à 100 % des montants impayés H.T.

### 3.6) Provisions pour charges

La société constitue des provisions pour risques et charges conformément aux dispositions du règlement relatif aux passifs.

Une provision pour risques et charges est un passif dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de manière précise.

Les provisions pour risques et charges sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

### 3.7) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la méthode du « Premier entré Premier sorti »

### 3.8) Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les dettes en monnaies étrangères sont évaluées au cours du jour à la clôture de l'exercice.

Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. Une dépréciation est constituée sur chacune d'entre elles en fonction du risque encouru.

Il n'y a pas lieu de constater de dépréciation à la clôture de l'exercice.

### 3.9) Produits et charges financières

Les produits financiers correspondent aux intérêts des comptes courants auprès des filiales, comptabilisés au prorata temporis. Les charges financières correspondent aux intérêts des comptes courants ouverts auprès des sociétés mères et aux intérêts des emprunts, comptabilisés au prorata temporis.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La dette avec PILL est de 53 684 615 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 1 709 877 euros.

La dette en compte courant avec BHR est de 214 738 461 euros comprenant les charges financières de l'année pour un montant de 6 839 508 euros.

### 4.1) Etat des emprunts et dettes assimilées

La société a constitué un groupe avec ses filiales Majestic EURL, Le 19 avenue Kleber, et opté pour le régime de l'intégration fiscale pour une période de cinq ans. Le premier exercice couvert par l'option a été clos le 31 décembre 2017.

Société mère : 19 Holding  
Filiale : Majestic EURL  
Filiale : SAS Le 19 Avenue Kleber

#### 4.2) Chiffre d'affaires

Aucun chiffre d'affaires sur l'année 2018.

#### 4.3) Effectif

Aucun salarié n'a été présent au sein de la société au cours de l'exercice 2018.

#### 4.4) Montant des honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2018 s'élève à 12 740 HT € concernant Ernst & Young.

### 5. EVENEMENTS POST – CLÔTURE

Aucun évènement post-clôture de nature à affecter les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2018 n'est intervenu.

### 6. ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### Engagements donnés et reçus

Néant

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS 19 Holding</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		2		3		
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX		
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours					LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN		LO		LP		
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U	529 995 500	8V		8W			
Autres titres immobilisés					IP		IR		IS			
Prêts et autres immobilisations financières					IT	204 681 125	IU		IV	6 975 412		
TOTAL IV					LQ	734 676 625	LR		LS	6 975 412		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	734 676 625	0H		0J	6 975 412		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virement de poste à poste		3		4		
						1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		C0		D0		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LV		LW		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions				IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers				IU		MM		MN		MO
		Matériel de transport				IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF	
TOTAL III					IV		NG		NH		NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		0W
	Autres participations					I0		0X		0Y	529 995 500	0Z
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	211 656 538	2G
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	741 652 038	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		0K		0L	741 652 038	0M	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(Ne pas reporter le montant des centimes)

Cegrid Group

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des Impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 19 Holding</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>															
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY			EL			EM			EN			
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE			PF			PG			PH			
Terrains			PI			PJ			PK			PL			
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO			
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT			
			Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV			PW			PX			
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ			QA			QB			QC			
Autres immobilisations			Inst. générales., agencements, aménagement divers			QD			QE			QF			
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL			QM			QN			
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			
<b>TOTAL III</b>			QU			QV			QW			QX			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN			ØP			ØQ			ØR			
<b>CADRE B</b>															
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6		
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					Q1		
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					Q8		
Constructions		Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6					R6		
		Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4		
		Inst. gales, agenc et am des const	S6	S7	S8	S9	T1	T2					T2		
		Inst. techniques mat. et outillage	T4	T5	T6	T7	T8	T9					T9		
Autres immobilisations corporelles		Inst gales, agenc am divers	U2	U3	U4	U5	U6	U7					U7		
		Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					V5	
		Mat. bureau et inform. mobilier	V7	V8	V9	W1	W2	W3					W3		
		Emballages récup. et divers	W5	W6	W7	W8	W9	X1					X1		
<b>TOTAL III</b>		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					X8		
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL			NM			NO					NO		
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					NV		
<b>Total général non ventilé (NF+NQ+NR)</b>		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ					NZ		
<b>CADRE C</b>															
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8					
Primes de remboursement des obligations								SP		SR					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS 19 Holding</u>							Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR	
<b>TOTAL I</b>	<b>3Z</b>		<b>TS</b>		<b>TT</b>		<b>TU</b>	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	6O	6P		6Q		6R	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y	
<b>TOTAL II</b>	<b>5Z</b>		<b>TV</b>		<b>TW</b>		<b>TX</b>	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C	
		- corporelles	6E		6F		6G	
		- titres mis en équivalence	02		03		04	
		- titres de participation	9U	457 762 000	9V	52 253 000	9W	510 015 000
		- autres immobilisations financières (1) *	06		07		08	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		
<b>TOTAL III</b>	<b>7B</b>	<b>457 762 000</b>	<b>TY</b>	<b>52 253 000</b>	<b>TZ</b>		<b>UA</b>	<b>510 015 000</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	<b>7C</b>	<b>457 762 000</b>	<b>UB</b>	<b>52 253 000</b>	<b>UC</b>		<b>UD</b>	<b>510 015 000</b>
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE		UF			
	- financières		UG	52 253 000	UH			
	- exceptionnelles		UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.							<b>10</b>	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP	211 656 538	UR		US	211 656 538			
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constatée) UO )		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 211 100		2 211 100				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB							
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	<b>TOTAUX</b>				VT	213 867 838	VU	2 211 100	VV	211 656 538	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	268 423 076				268 423 076				
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	71 491		71 491						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW								
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ								
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	2 211 100		2 211 100						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZL									
Produits constatés d'avance		8L									
<b>TOTAUX</b>				VY	270 705 668	VZ	2 282 591		268 423 076		
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**Charges à Payer**

19 Holding

Période du 01/01/18 au 31/12/18

<b>MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67 495
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>67 495</b>



**Produits à recevoir**

19 Holding

Période du 01/01/18 au 31/12/18

<b>MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Montant</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
<b>Créances</b>	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
<b>Valeurs Mobilières de Placement</b>	
<b>Disponibilités</b>	

**TOTAL****0**

**Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles**

Période du 01/01/18 au 31/12/18

19 Holding

<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AUTRE PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATION GESTION	0	
CREDIT D IMPOT CICE		

**TOTAL**

0

0

<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>Montant</b>	<b>Imputé au compte</b>
AMENDES FISCALES / PENALES		
AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS GESTION	0	
CHARGE AJUSTEMENT EXERCICE ANTERIEUR		

**TOTAL**

0

0

## Composition du Capital Social

19 Holding

Période du 01/01/18 au 31/12/18

<b>CATEGORIES DE TITRES</b>	<b>Nombre</b>	<b>Valeur Nominale</b>
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	10
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	0	0
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice	0	0
4 - Action ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	10

Variation des capitaux propres	Au 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Autres répartitions	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Montant fin d'exercice
CAPITAL SOCIAL	1 000					1 000
PRIMES D'EMISSION	0					0
REPORT A NOUVEAU	12 476 822				4 508 005	16 984 827
RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	4 508 005				-4 508 005	0
RESULTAT DE L'EXERCICE 2018			53 833 551			-53 833 551
<b>TOTAL des CAPITAUX PROPRES</b>	<u>16 985 827</u>	<u>0</u>	<u>53 833 551</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>-36 847 724</u>



# 19 HOLDING

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2018

### ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	LIEES	AVEC LESQUELLES LA SOCIETE A UN LIEN DE PARTICIPATION
Avances et acomptes sur immobilisations		
Participations	529 995 500	
Créances rattachées à des participations	211 656 538	
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	268 423 077	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers	6 985 413	
Charges financières	8 549 385	